

Succès pour la prime d'activité

Trois mois après sa mise en place, la prime d'activité est un succès. Créée par la loi relative au dialogue social et à l'emploi, du 17 août 2015, elle manifeste la volonté du gouvernement de soutenir les travailleurs aux ressources modestes mais qui ne bénéficiaient ni des revalorisations de prestations sociales, ni des baisses d'impôt sur le revenu.



3,8 millions de personnes concernées

Elle permet de garantir que les actifs qui travaillent mais ne payent pas l'impôt sur le revenu sont soutenus. La prime d'activité est versée à toute personne qui perçoit des revenus d'activité. Pour un célibataire, elle est versée dans la limite de 1,3 SMIC.

Après un trimestre de mise en place, le succès de la prime d'activité est incontestable. Depuis le début de l'année, plus de 2,3 millions de foyers, représentant plus de 3,8 millions de personnes, ont bénéficié de ce dispositif. La prévision initiale de 2 millions de ménages est d'ores et déjà dépassée. La prime d'activité touche de nouveaux publics : plus de la moitié de ses bénéficiaires ne percevaient pas le RSA activé.

La prime constitue un droit nouveau pour les jeunes, qui sont nombreux à la recevoir : près d'un adulte bénéficiaire sur cinq, soit près de 400 000 personnes, a moins de 25 ans. La prime d'activité représente un gain significatif : en moyenne, le montant de prime versé est de 164 euros par mois. Ce succès résulte de la mobilisation des caisses d'allocations familiales et de la mutualité sociale agricole afin de garantir qu'un maximum de personnes susceptibles de bénéficier de la prime dépose une demande.

Dans le secteur agricole, elle concerne plus de 60 000 bénéficiaires. La prime d'activité concerne tant les salariés

que les non-salariés agricoles. En effet, les exploitants peuvent bénéficier de la prime sous réserve que leur dernier bénéfice agricole (BA) n'excède pas 16 439 euros pour un BA 2016.

Au regard du nombre de demandes d'ores et déjà déposées dans les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA), la prévision initiale de 60 000 bénéficiaires est largement dépassée. La prime d'activité permet ainsi de protéger un plus large public dans le monde agricole. Elle représente un complément de revenu significatif : en moyenne, à ce stade, le montant de prime versé par les caisses de MSA est de 186 euros par mois (213 euros pour les non-salariés agricoles, 174 euros pour les salariés).

Marisol Touraine et Stéphane Le Foll saluent la mobilisation des caisses de la MSA qui, en communiquant sur le dispositif et en traitant un très grand nombre de dossiers dans un délai rapide, ont permis de rendre effective cette nouvelle prestation dans le secteur agricole. « La prime d'activité traduit l'engagement du gouvernement en faveur des travailleurs aux revenus modestes. Face à la crise agricole, c'est un atout supplémentaire pour aider les exploitants et salariés agricoles en difficulté », ont souligné les deux ministres.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 28/4/2016



Daech recule

Depuis l'occupation d'une partie de la Syrie et de l'Irak, et depuis sa tentative d'attaque sur Bagdad en juin 2014, Daech a perdu entre 30 et 40% de son territoire a annoncé Jean-Yves Le Drian, le 21 avril. « Maintenant, il faut continuer notre action, ce n'est pas fini. Les objectifs que la coalition se donne, c'est que Mossoul et Raqqa tombent avant la fin de l'année », a indiqué le ministre de la Défense.

L'armée française participe activement à cette guerre. Notre aviation, par des frappes régulières, quasi quotidiennes, porte des coups aux djihadistes. En outre, des soldats français forment l'armée irakienne, et les forces du Kurdistan, « parce que le territoire sera repris par ceux qui y habitent et non pas par des forces extérieures », a insisté Jean-Yves Le Drian.

PS29

Chiffre de la semaine

18 000

C'est le nombre de policiers et gendarmes blessés dans le cadre de leurs missions en 2015. Huit ont perdu la vie. Pour Bernard Cazeneuve, il faut avoir ces chiffres en tête et respecter le travail des forces de l'ordre.